

La CHARTE des artisans à vélo

L'association a pour but de promouvoir une mobilité éco responsable. Nos valeurs et engagements sont reflétés par les quatre points suivants :

ENVIRONNEMENT

L'individu et la cohabitation au sein de son écosystème : Ville et canton de Genève

- Respecter l'environnement et offrir une alternative aux déplacements professionnels de matériels et de personnes effectués principalement à l'aide d'engins motorisés;
- Participer à la diminution de l'empreinte carbone et favoriser les engagements de la Suisse pour la lutte contre le réchauffement climatique selon les accords de la COP 21 ;
- Réduire la pollution de l'air en réduisant le nombre de véhicules à moteur thermique à Genève.

BIEN-ETRE SOCIAL

Incidence positive sur la qualité de vie de la population

- Rétablir la communication entre les citoyens qui sillonnent la ville : piétons et cyclistes échangent : se regardent et se parlent ; contrairement aux conducteurs de véhicules qui sont prisonniers de leur habitat insonorisé (ou musical) ;
- Œuvrer pour un dialogue constructif et participatif entre les membres de notre association et représentants des collectivités, des communes, de la ville et du canton ;
- Montrer par la multiplication des initiatives douces le bien-fondé et la nécessité d'une mobilité douce fortement implantée en ville ;
- Créer un cadre propice à l'épanouissement des habitants de Genève : limiter la pollution sonore des véhicules en limitant leur nombre.

SOLIDARITE

Soutien à la responsabilité commune et aux intérêts communs

- Encourager la collaboration des différentes associations et partenaires partageant les mêmes valeurs et objectifs de la mobilité douce ;
- Contribuer à l'aide aux entreprises, en offrant l'opportunité de partager nos connaissances et compétences dans la mobilité douce appliquée au monde professionnel, pour une mutualisation des savoirs.

ECONOMIE DURABLE

Fondée sur un principe de solidarité, d'équité et d'utilité sociale

- Dynamiser l'économie locale en mettant en valeur l'efficacité de ce moyen de locomotion pour tous les secteurs professionnels d'une même zone de proximité : En étant le moyen de locomotion le plus rapide en ville pour des trajets inférieurs à 6 kilomètres, le vélo va retisser les liens entre les commerçants et particuliers ainsi qu'entre les corps de métier.
- Intégrer l'économie circulaire pour une démarche cohérente plutôt que des entreprises extra canton ou étrangère ;
- Gagner en autonomie et ne plus être dépendant d'une source d'énergie comme le pétrole qui n'est ni produite en Suisse ni issue d'une filière locale et durable.